

coordination et que la loi ne sera pas dûment appliquée. Je prévois quelque chose qui pourrait se produire dans d'autres ministères, soit la division chaotique dont j'ai déjà fait mention. Il y aura du chaos et de la division. Il aurait été bien préférable que le ministère de la Justice, à l'exception des deux directions que j'ai mentionnées, demeure tel qu'il était.

Relativement aux nouvelles fonctions du président du Conseil privé, j'ai ceci à dire et je le dis avec la plus grande déférence car il n'entre rien de personnel dans mes remarques. Qu'il ait refusé l'offre ou qu'un changement ait été apporté à l'époque, il ne semblait pas avoir les qualités requises d'un ministre de la Justice. Il était en difficulté avec son chef ou un problème d'ordre administratif se posait, mais, problème ou non, l'honorable représentant devint président du Conseil privé. Afin peut-être de flatter quelque peu sa vanité on lui confia de petites responsabilités au ministère de la Justice. Si c'est cela que l'on appelle réorganiser le gouvernement je ne suis alors pas satisfait, monsieur l'Orateur.

Puis il y a une autre direction au ministère, la quatrième, je crois, celle qui administre notre loi sur les brevets que dirigera le registraire général. Je suis heureux de voir ce service enlevé au ministère. Si vous me permettez d'aborder cette question au chapitre de la réorganisation des ministères, je dirais que la loi sur les brevets est un scandale. Tout récemment, un homme de l'Ouest canadien qui avait inventé un nouveau genre de charrue pouvant écraser les pierres, les racines et d'autres substances semblables désirait faire breveter son invention afin qu'elle ne tombe pas entre les mains d'Américains et il lui a fallu pour cela s'inscrire tout d'abord au bureau des brevets de Grande-Bretagne puis s'inscrire de nouveau au Canada en vue de protéger son invention aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un procureur de brevets, mais les spécialistes à Toronto m'ont dit qu'il fallait le faire afin de sauvegarder le brevet. Ainsi le ministre dont relèvera notre loi sur les brevets devrait à mon sens prendre des dispositions, en particulier avec les États-Unis, afin que les brevets enregistrés au Canada soient reconnus dans ce pays et dans le monde entier. Sinon notre bureau deviendra une simple chambre d'enregistrement de brevets. Ainsi, monsieur l'Orateur, je félicite le premier ministre pour cette réorganisation, qui a été négligée dans le passé probablement parce que nos ministres de la Justice ont été pris par l'application de la loi et leurs autres fonctions.

En créant de nouveaux portefeuilles on créé aussi de nouveaux ministères, ce qui

signifie l'embauche de nouveaux fonctionnaires. Il y a deux ans—je ne me suis pas renseigné depuis—j'ai demandé au Bureau fédéral de la statistique de me donner le montant du budget consacré aux fonctionnaires de ce pays—non pas qu'ils soient trop bien payés dans un bon nombre de catégories—et on m'a dit que 1.57 milliard de dollars était consacré aux traitements.

On pense aujourd'hui au pays que le gouvernement crée une bureaucratie tentaculaire. Que ce soit le résultat du nouveau régime des pensions, de la réorganisation de divers ministères, de la nomination de nouveaux sous-ministres ou de l'embauche de nouveaux fonctionnaires, nous avons un plus grand nombre de bureaucrates pour lesquels il faudra payer des impôts supplémentaires. Si l'efficacité s'accroît, nous pourrions dire, à la lumière de notre population croissante, que c'est de la bonne organisation. Mais si cela veut vraiment dire que nous adaptons le poste à l'homme parce que le premier ministre n'a pas l'homme qu'il faut pour le poste, cela signifie alors une dépense supplémentaire pour les contribuables canadiens. Je tiens à répéter qu'il y a deux ans—le chiffre est sans doute plus élevé aujourd'hui—1.57 milliard de dollars de notre budget était destiné aux traitements des fonctionnaires. C'est beaucoup d'argent consacré à l'administration du pays.

Nous devons aussi nous rappeler, monsieur l'Orateur, en discutant de la réorganisation du gouvernement, qu'il y a dix gouvernements provinciaux. Nous pouvons donc voir combien il en coûte pour gouverner notre pays. S'il est un problème qui ronge le Canada, c'est bien celui d'un excès de gouvernement. Je regrette de parler ainsi, mais chaque fois que j'entends à la Chambre des communes des députés qui cherchent à rogner les pouvoirs du gouvernement central établis par la constitution et à décentraliser la nation, il me semble que cela signifiera un appareil administratif plus lourd, car ce serait effectivement instituer dix nations distinctes.

Comme l'a dit le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), les problèmes de notre pays exigent plus que de faire prononcer des discours partout dans le pays par le ministre des Ressources. Il en a prononcé un à Calgary, où il devait parler des ressources. Nous avons là-bas le sentiment, monsieur l'Orateur, d'être assis au-dessus d'immenses gisements de pétrole, et que d'importants contrats sont conclus avec le Japon et d'autres pays. Pourtant, le ministre consacre les deux tiers de son discours à la Commission du biculturalisme et du bilinguisme. Nous connaissons tous cette commission.